



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'hôtel de ville, sis au 2021 rue Principale à Saint-Cuthbert, le 10 novembre 2025 à 19 h et à laquelle :

**Sont présents(es) :** M. Richard Belhumeur, Maire  
M. Éric Deschênes, Conseiller au poste 1  
M. Richard Dion, Conseiller au poste 2  
M. Vincent Bergeron, Conseiller au poste 3  
Mme Élyse Fafard, Conseillère au poste 4  
M. Sylvain Toupin, Conseiller au poste 5  
Mme Annie Sylvestre, Conseillère au poste 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de greffier de la séance. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Nathalie Panneton, est également présente.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Consultation PPCMOI
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2025

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024
6. Divulgence des intérêts pécuniaires des élu.e.s
7. Réfection du stationnement de l'hôtel de ville - Plans et devis
8. Réfection du 2021 rue Principale - Décompte #6 et recommandation de paiement
9. Réfection du 2021 rue Principale - Décompte #7 et recommandation de paiement

### **TRANSPORT ROUTIER**

10. Marquage de chaussée - Devis pour appel d'offres
11. Poste de journalier opérateur régulier
12. Permission de voirie et entente d'entretien

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

13. Réfection de la conduite d'aqueduc de la rue Vadnais - Décompte #1 et recommandation de paiement
14. Règlement numéro 364 concernant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques pour l'année 2026
15. Modernisation de l'usine d'eau potable - Traitement conventionnel, décanteur lamellaire à floc lesté, filtre bicouche et traitement des eaux usées générées - Décompte #1 et recommandation de paiement

### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

16. Règlement 352-2 modifiant le règlement 352 intitulé « Règlement relatif au zonage » afin de créer un espace vert dans le secteur de la rue Vadnais et d'autoriser les bâtiments de 4 logements dans la zone M-3 - Avis de motion

17. Règlement 352-2 modifiant le règlement 352 intitulé « Règlement relatif au zonage » afin de créer un espace vert dans le secteur de la rue Vadnais et d'autoriser les bâtiments de 4 logements dans la zone M-3 - Projet de règlement

#### **LOISIRS ET CULTURE**

18. Préparation des jardinières de rue

19. Nomination des représentants désignés pour la bibliothèque Adélar-Lambert

20. Halte cycliste - Décompte #1 et recommandation de paiement

21. Adoption des comptes

22. Période de questions

23. Levée de la séance

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01-11-2025**

Il est proposé par Mme Élyse Fafard, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

#### **2. CONSULTATION PPCMOI**

#### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 44. Aucune question n'est posée.

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2025**

**02-11-2025**

Il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025 avec dispense de le lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **5. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024**

**03-11-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire Richard Belhumeur a fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la diffusion du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024 en les distribuant à chacune des adresses de la municipalité via le service de *Postes Canada* conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLU.E.S**

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et greffier-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

## **7. RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE - PLANS ET DEVIS**

**04-11-2025**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection du 2021 rue Principale afin d'en faire le nouvel hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT QU'**une réfection importante du stationnement est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude de caractérisation environnementale des sols a été réalisée par la firme *Enviroc*;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis pour l'appel d'offres ont été conçus et rédigés par M. Éric Camiré, ingénieur chez *Ponton Guillot*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par Mme Élyse Fafard et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'étude de caractérisation environnementale des sols, les plans et le devis pour la réfection du stationnement du 2021 rue Principale;

**QUE** le conseil autorise la diffusion des documents d'appel d'offres sur le *Système électronique d'appel d'offres* du gouvernement du Québec (SEAO).

Adoptée à l'unanimité.

## **8. RÉFECTION DU 2021 RUE PRINCIPALE - DÉCOMPTE #6 ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT**

**05-11-2025**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection et de mise aux normes du bâtiment sis au 2021 rue Principale;

**CONSIDÉRANT** les modifications au contrat à la suite des conditions de chantier et aux demandes de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur *Construction Hébert & Hébert inc.* a soumis une demande de paiement pour les travaux effectués du 1<sup>er</sup> au 31 août 2025 au montant de 97 094,98 \$ (av. tx.);

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecte au dossier, Mme Audrey Robert, approuve ladite demande de paiement en appliquant une retenue de 9 709,50 \$ (av. tx.) conformément au devis d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'un montant de 87 385,49 \$ (av. tx.), conformément au certificat de paiement numéro CP-6 émis par Mme Audrey Robert, architecte.

Adoptée à l'unanimité.

#### **9. RÉFECTION DU 2021 RUE PRINCIPALE - DÉCOMPTÉ #7 ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT**

**06-11-2025**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection et de mise aux normes du bâtiment sis au 2021 rue Principale;

**CONSIDÉRANT** les modifications au contrat à la suite des conditions de chantier et aux demandes de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur *Construction Hébert & Hébert inc.* a soumis une demande de paiement pour les travaux effectués du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025 au montant de 45 657,25 \$ (av. tx.);

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecte au dossier, Mme Audrey Robert, approuve ladite demande de paiement en appliquant une retenue de 4 565,72 \$ (av. tx.) conformément au devis d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'un montant de 41 091,53 \$ (av. tx.), conformément au certificat de paiement numéro CP-7 émis par Mme Audrey Robert, architecte.

Adoptée à l'unanimité.

#### **TRANSPORT ROUTIER**

#### **10. MARQUAGE DE CHAUSSÉE - DEVIS POUR APPEL D'OFFRES**

**07-11-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de marquage des chaussées de la municipalité doivent être réalisés à chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** il y a lieu de rédiger un devis pour ces travaux afin d'aller soit en appel d'offres sur invitations, soit en appel d'offres public;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le devis pour les travaux de marquage de la chaussée;

Adoptée à l'unanimité.

#### **11. POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR RÉGULIER**

**08-11-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de journalier opérateur régulier est vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Francis Lambert a un excellent rendement au poste de journalier opérateur saisonnier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Élyse Fafard, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

**QUE** le conseil autorise l'octroi du poste de journalier opérateur régulier à M. Francis Lambert en accord avec la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

#### **12. PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN**

**09-11-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026 et qu'elle autorise M. Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

**QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

Adoptée à l'unanimité.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **13. RÉFECTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA RUE VADNAIS - DÉCOMPTE #1 ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT**

**10-11-2025**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection de la conduite d'aqueduc de la rue Vadnais;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur *André Bouvet Itée*. a soumis une demande de paiement pour les travaux effectués jusqu'au 3 novembre 2025 au montant de 246 375,97 \$ (av. tx.);

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur au dossier, M. Ikel Boulanger, approuve ladite demande de paiement en appliquant une retenue de 24 637,60 \$ (av. tx.) conformément au devis d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'un montant de 221 738,37 \$ (av. tx.), conformément à la recommandation de paiement n° 1 émise par M. Ikel Boulanger, ingénieur.

Adoptée à l'unanimité.

### **14. RÈGLEMENT NUMÉRO 364 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2026**

**11-11-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement numéro 364 concernant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques pour l'année 2026 a été adopté par résolution de ce conseil le 2 octobre 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion relatif au règlement numéro 364 a été dûment donné à la séance du 2 octobre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Élyse Fafard, appuyé par M. Richard Dion et résolu:

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le règlement numéro 364 concernant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques pour l'année 2026;

Adoptée à l'unanimité.

15. **MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE - TRAITEMENT CONVENTIONNEL, DÉCANTEUR LAMELLAIRE À FLOC LESTÉ, FILTRE BICOUCHE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES GÉNÉRÉES - DÉCOMPTE #1 ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT** les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable;

**CONSIDÉRANT** le processus de présélection des équipements concernant la filière de traitement conventionnel, le décanteur lamellaire à floc lesté, le filtre bicouche et le traitement des eaux usées générées;

12-11-2025

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise *Véolia Water Technologies Canada inc.* a soumis une demande de paiement pour les travaux de développement jusqu'au 30 septembre 2025 au montant de 84 268,50 \$ (av. tx.);

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieure au dossier, Mme Isabelle Bouvier, approuve ladite demande de paiement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'un montant de 84 268,50\$ (av. tx.), conformément au certificat de paiement numéro 01 émis par Mme Isabelle Bouvier, ingénieure.

Adoptée à l'unanimité.

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

16. **RÈGLEMENT 352-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 352 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE » AFIN DE CRÉER UN ESPACE VERT DANS LE SECTEUR DE LA RUE VADNAIS ET D'AUTORISER LES BÂTIMENTS DE 4 LOGEMENTS DANS LA ZONE M-3 - AVIS DE MOTION**

13-11-2025

Avis de motion est donné par M. Éric Deschênes conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, que lors d'une séance subséquente, il soumettra pour adoption le règlement numéro 352-2 modifiant le règlement numéro 352 intitulé « règlement relatif au zonage » afin de créer un espace vert dans le secteur de la rue Vadnais et d'autoriser les bâtiments de 4 logements dans la zone M-3.

17. **RÈGLEMENT 352-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 352 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE » AFIN DE CRÉER UN ESPACE VERT DANS LE SECTEUR DE LA RUE VADNAIS ET D'AUTORISER LES BÂTIMENTS DE 4 LOGEMENTS DANS LA ZONE M-3 - PROJET DE RÈGLEMENT**

14-11-2025

**ATTENDU QU'**à la suite de la tempête Debby et de la cession des terrains sur la rue Vadnais à la Municipalité de Saint-Cuthbert par les propriétaires sinistrés, le conseil municipal s'est engagé auprès du ministère de la Sécurité Publique à y interdire désormais les constructions;

**ATTENDU QUE** le secteur de la rue Vadnais se localise dans la zone R-6 au plan de zonage du règlement de zonage 352, laquelle permet les maisons unifamiliales isolées;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite conserver ces terrains à des fins d'espace vert et de les rendre accessible à la population de Saint-Cuthbert;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage pour permettre la construction des habitations de quatre logements dans la zone M-3 pour permettre la densification de son périmètre d'urbanisation;

**ATTENDU QUE** les modifications sont conformes aux orientations contenues au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la MRC de D'Autray;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été relatif au règlement numéro 352-2 a été dûment donné à la séance ordinaire du 10 novembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

**QUE** le projet du règlement numéro 352-2 modifiant le règlement numéro 352 intitulé « Règlement relatif au zonage » afin de créer un espace vert dans le secteur de la rue Vadnais et d'autoriser les bâtiments de 4 logements dans la zone M-3 soit adopté;

**QUE** des copies du présent projet de règlement soient mises à la disposition du public, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **18. PRÉPARATION DES JARDINIÈRES DE RUE**

**15-11-2025**

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par Mme Élyse Fafard et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Pépinière St-Paul inc.* pour la préparation et l'arrangement des jardinières de rue au montant de 3 025.00 \$ (av. tx.).

Adoptée à l'unanimité.

**19. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE ADÉLARD-LAMBERT**

**ATTENDU QU'**afin de se conformer aux obligations prévues à la convention de service intervenue entre la Municipalité et le réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, le conseil doit nommer par résolution deux représentants officiels;

**ATTENDU QU'**il doit y avoir un représentant à titre de répondant et un représentant à titre de coordonnateur;

16-11-2025

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Élyse Fafard, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme M. Vincent Bergeron à titre de répondant et Mme Marie-Pier Lambert à titre de coordonnatrice, conformément à l'article 12.0 de la convention susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

**20. HALTE CYCLISTE - DÉCOMPTE #1 ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT**

17-11-2025

**CONSIDÉRANT** les travaux de construction d'une halte cycliste au parc municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur *Terrassement Baril (9230-8832 Québec inc.)* a soumis une demande de paiement pour les travaux effectués au montant de 141 799,41 \$ (av. tx.);

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur au dossier, M. Cédric Lacombe, approuve ladite demande de paiement en appliquant une retenue de 14 179,94 \$ (av. tx.) conformément au devis d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'un montant de 127 619,47 \$ (av. tx.), conformément à la recommandation de paiement émise par M. Cédric Lacombe, ingénieur.

Adoptée à l'unanimité.

**21. ADOPTION DES COMPTES**

*Mme Annie Sylvestre déclare avoir un intérêt particulier à l'égard de ce point à l'ordre du jour, soit qu'un paiement est fait à Atelier Kustom inc., entreprise dont son frère est propriétaire. Mme Annie Sylvestre confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote.*

*M. Éric Deschênes déclare avoir un intérêt particulier à l'égard de ce point à l'ordre du jour, soit qu'un paiement est fait à VEC Location, entreprise dont son cousin est propriétaire. M. Éric Deschênes confirme qu'il n'a pas*

*participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.*

18-11-2025

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par Mme Élyse Fafard et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes figurant sur la liste des comptes numéro 2025-11 au montant de 411 519,80 \$ et autorise le Maire, M. Richard Belhumeur, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

## **22. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 13 et se termine à 20 h 23.

## **23. LEVÉE DE LA SÉANCE**

19-11-2025

Il est proposé par M. Vincent Bergeron et résolu que la séance est levée.

Adoptée à l'unanimité.

*Je, Richard Belhumeur atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Richard Belhumeur, maire

---

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 10<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2025.

---

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier